

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : *Finances*
 Date du versement : *27.10.92*
 Nombre d'articles : *4*

Partie réservée aux Archives

N° de versement : *1567 W*
 Date de prise en charge : *27.10.1992*
 Métrage : *0,70 ml*

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
①	- Emprunts soldés chap. 925. article 180.2	1980-1987	30 ans		
	- salles polyvalentes. Maisons du temps libre (demande des communes) - modalités d'intervention du département	1978-1984			
	- équipements publics en instance	1985			
	- SIVUM / Fresnes. (extension du CEG, construction d'un gymnase)	1967-1986			

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE


Partie réservée au service versant

 * Partie réservée aux Archives
 *
 * N° de versement :
 * Date de prise en charge :
 * Métrage :
 *
 *

Nom du service versant : *Finances*

Date du versement : *27.10.92*

Nombre d'articles :

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<i>(2)</i>	<i>Equipements scolaires et annexes sportives salles polyvalentes construction d'ateliers complémentaires aux collèges</i>	<i>1975-1986</i>	<i>20 ans</i> 		

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : *Finances*
 Date du versement : *27-10-92*
 Nombre d'articles :

Partie réservée aux Archives

N° de versement :
 Date de prise en charge :
 Métrage :

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<i>originaux</i>		<i>300ans</i>		
<i>(3)</i>	<i>- rapport activité</i>	<i>1988</i>	<i>~~~~~</i>		
	<i>- " "</i>	<i>1989</i>			
	<i>- " "</i>	<i>1982</i>			
	<i>+ rapport activité Etat</i>	<i>1984</i>			

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : *Finances*
 Date du versement : *27.10.92.*
 Nombre d'articles :

 Partie réservée aux Archives
 N° de versement :
 Date de prise en charge :
 Métrage :

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
④	Mise à jour composition du G. G. de 75 à 83.	1975-1983	30 ans		
	Annuités d'emprunts Travaux dans les écoles de N à T.	1966-1985	}		
	Travaux dans les écoles de V à Z	1967-1984			
	de B à M	1970-1985			

Indexation

Le Directeur
des Archives Départementales

J. Mourier
J. MOURIER

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.